Stoumont

Site d'Exception

Stoumont, le 24 mars 2014

Commission Locale de Développement Rural de Stoumont :
Procès verbal de la réunion du 19 mars 2014.

Tableau de présence :

Nom	Prénom	Poste	Présent	Excusé	Absent
Goffin	Philippe	Président	X		
Collienne	Christian	Secrétaire	X		
Beaupain	Pascal	Suppléant		X	
Brismée	Nathalie	Suppléant			X
Cornille	Marc	Suppléant	X		
Crucifix	Chantal	Effectif			X
Defoeux	Anne-Sophie	Suppléant	X		
Depasse	Bruno	Effectif	X		
Depasse	Nathalie	Suppléant			X
Dor	Luc	Suppléant			X
Dupont	José	Suppléant	X		
Gilkinet	Didier	Effectif	X		
Hennequin	Michaël	Effectif			X
Hermans	Daniel	Effectif		X	
Huque	Virginie	Effectif		X	
Joost	Custers	Suppléant	X		
Laffineur	Féderic	Effectif			X
Lebrun	Jean	Suppléant		X	
Lecrenier	Fréderic	Suppléant	X		
Lefort	Fréderic	Effectif			X
Lorent	Etienne	Effectif		X	
Masuy	Marcel	Suppléant			X
Monseur	Alain	Effectif	X		
Noël	André	Effectif	X		
Staes	Marie-Christine	Suppléant	X		
Teller	Michel	Effectif		X	
Mewissen	Marc	SPW		X	
Beaufays	Sarah	GREOA		X	
Gilis	Marie-françoise	GREOA		X	
Piron	Dimitri	GREOA	X		

Ordre du jour :

1) Approbation du PV de la réunion du 28 novembre 2013.
2) Approbation du rapport annuel 2013 de la CLDR.
3) PCDR : Approbation de la fiche de Lorcé.
4) PCDR : Fiche 2 à définir. Résultat de notre réflexion sur les prochains projets qui tiendrait compte des implications budgétaires et qui pourrait engendrer des économies.
5) Désignation des membres du groupe de travail relatif à la valorisation du petit patrimoine.
6) Divers.

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h15 et remercie les membres de leur présence. Présentation de Monsieur Dimitri PIRON, agent du GREOA (service PCDR).

1) Approbation du PV de la réunion du 28 novembre 2013

Les membres de la CLDR approuvent le PV de la réunion du 28/11/2013 après la modification suivante : l'enveloppe budgétaire allouée aux travaux est de 200.000€.

2) Approbation du rapport annuel 2013 de la CLDR.

Monsieur Goffin formule deux remarques : Ajouter la finalisation de la farde d'accueil destinée au nouvel habitant (pg 17) et modifier la date de la dernière réunion (pg 18).

Monsieur Depasse souligne que de nombreux lots 0 sortent du cadre du PCDR et n'ont pas été abordés lors de réunions. Ceux-ci avaient été inscrits lors de l'introduction du dossier de développement rural.

Monsieur Monseur signale que la convention relative à la fiche de Lorcé est arrivée à échéance en décembre 2013. Monsieur Goffin garantit, suite à son entrevue avec les services de la Région Wallonne, que la prolongation de délai nous sera accordée. Néanmoins, nous allons demander une confirmation par écrit.

Le rapport annuel de la CLDR sera transmis, après approbation par le conseil communal, au plus tard le 31 mars 2014

3) PCDR : Approbation de la fiche de Lorcé.

Monsieur Goffin distribue le projet modifié par l'auteur de projet.

Ce projet comprend l'aménagement du terrain jouxtant la salle, les aménagements de sécurité et la réfection du mur de soutènement.

- Aménagement du terrain jouxtant la salle

Les actes d'achat des terrains ont été signés le 31 décembre 2013.

Le projet consiste à réaliser un espace de ± 10m de largeur le long de la salle afin de créer une zone sécurisée pour les enfants et le placement d'un chapiteau lors de certaines activités. Cette zone devra être au même niveau que la salle.

L'accès à cet espace pourra être possible, depuis la salle, après la réalisation des travaux d'agrandissement des baies de fenêtres existantes. Prévoir travaux de démolition et de maçonnerie (seuil, ragréage,…), placement de menuiseries extérieures, réfection du bardage et pied de bardage, ….

Sur la partie haute du terrain, création d'une zone récréative multifonctionnelle empierrée.

La différence de niveau entre ces 2 zones sera assurée au moyen de blocs-mur en béton avec une face en moellons. La réalisation d'un mur permet un gain d'espace par rapport à réalisation d'un talus.

Placement d'une clôture sur le mur afin d'éviter les chutes accidentelles.

Création d'un escalier permettant l'accès à ces 2 zones.

Un permis d'urbanisme devra être introduit pour la modification du relief du sol et pour le percement de baies.

- Aménagements de sécurité

Ces aménagements consiste notamment en :

- Création d'un plateau au niveau de la salle des fêtes composé d'un giratoire en béton légèrement bombé (carrefour vers bierny). Le plateau sera revêtu d'un tarmac rouge teinté dans la masse (pas de coloration en surface).
- Réalisation d'un chemin d'accès sécurisé entre les 2 routes menant à Bierny. Revêtement de ton gris afin de marquer la différence par rapport au tarmac.
- Au niveau de la route menant à l'église, placement d'une barrière de sécurité en bois au lieu de potelets.
- Placement de panneaux de signalisation adéquats.
- Placement d'un aménagement type "effet de porte" au niveau de l'ancienne école (entrée basse du village) et au niveau des habitations Baudouin/Hourlet (entrée haute du village).
- Placement d'un panneau indicateur de vitesse (partie haute du village).

Monsieur Piron souligne qu'il est nécessaire d'adapter la fiche en fonction des plans modifiés et de justifier les éléments supprimés.

Monsieur Piron mentionne qu'il faut aussi garder dans les plans du projet une « zone de convivialité » définie afin de montrer que le projet rencontre toujours bien les objectifs de la fiche projet fixé initialement malgré les suppressions prévues.

- Réfection du mur de soutènement

Ce point concerne le mur en pierre sèche fortement dégradé situé au centre du village. Vu la difficulté de récupérer les matériaux existants et le coût important de ce type de maçonnerie, il est convenu de construire un mur en moellons (pierre de la région, semblable au mur d'en face).

4) PCDR : Fiche 2 à définir. Résultat de notre réflexion sur les prochains projets qui tiendrait compte des implications budgétaires et qui pourrait engendrer des économies.

Suite à la réunion précédente, il a été demandé à l'ensemble des membres de réfléchir au prochain projet à initier. Lors de la dernière réunion, il avait été convenu de tenir compte des implications budgétaires, de favoriser des dossiers permettant d'engendrer des économies et de se concentrer sur 1 ou 2 projets.

Un tour de table est réalisé.

Monsieur Noël aborde la problématique de la densité du trafic à Ruy résultant que les automobilistes sont guidés par leur GPS pour aller à Coo par Ruy et Moulin du Ruy. Il propose d'introduire la fiche relative à l'aménagement de Ruy.

Monsieur Dupont propose de modifier la fiche relative à la création d'un pole multifonctionnel à Stoumont en redéfinissant ce projet ambitieux. Création d'un bâtiment permettant de rassembler plusieurs activités : une buvette pour le football de Stoumont, une salle des fêtes et un hall omnisports.

Monsieur Depasse souhaiterait que l'on concrétise un projet lié au petit patrimoine et des zones d'activités économiques.

Madame Depasse souhaite savoir si la construction d'une nouvelle administration communale est prévue. A ce jour, rien n'est prévu (en attente d'un moyen de financement).

Monsieur Goffin rappelle que lors de l'élaboration du PCDR, l'eau était un des éléments très important pour les participants au groupe de travail. De plus, dans le programme d'action, nous parlions d'initier des actions en vue de réduire la consommation d'eau.
Ainsi en lot 1.9, nous avons la fiche relative à l'optimalisation des captages et du réseau d'eau de distribution et sensibilisation à une consommation résonnée et en lot 2.4, l'aménagement de différents points d'eau destinés aux agriculteurs et aux particuliers
Proposition d'entamer la fiche 2.4 relative à l'aménagement de différents points d'eau destinés aux agriculteurs et aux particuliers. Et dans ce même objectif, remettre en état les fontaines publiques et de

les alimenter en eau. Avantage de ce projet : il fait partie de notre PCDR, engendre des économies, touche la plupart des Stoumontois et met en valeur notre petit patrimoine.

Madame Depasse demande s'il est possible d'initier 2 fiches en même temps. Monsieur Piron nous informe que plusieurs fiches peuvent être activées/introduites à l'administration régionale de manière conjointe sans problème.

Monsieur Piron souligne qu'il sera nécessaire de justifier les changements dans l'ordre de priorité défini (situation géographique, budgétaire, …).

5) <u>Désignation des membres du groupe de travail relatif à la valorisation du petit patrimoine.</u>

Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion

6) <u>Divers</u>

Néant

Monsieur le Président clôture la réunion à 22h15.